



Demande de caution pour un bip de garage

Par **comimmo**, le **30/06/2012 à 17:39**

Bonjour,

Je viens de prendre un garage en location. Le propriétaire me demande un mois de dépôt de garantie et une caution pour le bip d'ouverture de la porte.

Je suis d'accord pour le dépôt de garantie, mais a-t-il le droit de me demander une caution pour le bip ?

Merci pour votre réponse

Comimmo

Par **cocotte1003**, le **30/06/2012 à 19:48**

Bonjour, non votre dépôt de garantie sert aux dégâts que vous auriez causés dont la perte ou la casse du bip en fait partie, cordialement

Par **Michel**, le **02/07/2012 à 15:19**

Bonjour,

Le bip est fourni par les syndic contre son paiement, cela est tout à fait normal qu'on vous

demande un dépôt de garantie.

Ce dépôt devra vous être rendu lors de la remise de ce bip au propriétaire à la fin de la location.